

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Informations générales

Titre	Modifier le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'apporter une modification au cadre normatif s'appliquant aux secteurs de niveau sonore élevé
Résumé	Autoriser une exception à l'interdiction d'implanter certains usages sensibles dans les secteurs de niveau sonore élevé assorti à la production d'une étude acoustique tenant compte du bruit intérieur.
Concordance	Non
Date	7 mai 2024

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	Tous les districts
Territoire visé	Tout le territoire
Objet	Remplacer l'article 955 pour reprendre le contenu du SADR en lien avec la production d'études acoustiques pour lever l'interdiction d'implanter certains usages sensibles, lequel établit des normes quantifiables de bruit mesuré à l'extérieur et à l'intérieur selon certaines conditions.
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par. 16.1°